



**Motion unanime de l'assemblée générale des personnels informaticiens
de l'académie de Clermont-Ferrand
réunie le 28 juin 2010 au rectorat de Clermont-Ferrand**

« Pour le retrait immédiat du Schéma directeur des infrastructures »

Nous, personnels informaticiens de l'Education Nationale, demandons la refonte complète du Schéma Directeur des Infrastructures (SDI) en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés et condamnons ce projet synonyme de destruction du service public.

Nous demandons donc :

- **le retrait du Schéma Directeur des Infrastructures (SDI),**
- **l'arrêt des redéploiements et suppressions de postes,**
- **l'arrêt des restructurations de services,**
- **le maintien d'une informatique de proximité**

Car les points suivants nous paraissent particulièrement contestables :

- le SDI ne présente pas d'objectifs clairement définis à part une préparation technique à l'externalisation des fonctions informatiques,
- le SDI ne relate pas les résultats de l'étude de l'existant, ni la motivation réelle des choix et orientations,
- le SDI a été élaboré dans une totale opacité sans concertation avec les personnels,
- le SDI ne donne aucun chiffrage que ce soit humain ou financier,
- le SDI, moulé dans le jargon ITIL dont il se réclame, considère comme acquis la "mutualisation" centralisée des services au détriment de l'utilisateur final,
- le SDI n'expose pas clairement la future gestion des ressources humaines,
- le SDI ne mesure pas les risques de son impact (fuite des compétences, disparités entre académies liées aux politiques locales et territoriales,...),
- le SDI reproduit à l'identique le schéma désastreux mis en lumière récemment dans les médias, en matière de gestion de personnel,
- le SDI, tel qu'il est présenté, laisse la porte ouverte à toutes les interprétations possibles.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous considérons que ce schéma directeur des infrastructures implique externalisation, concentration et restructuration, en excluant totalement l'intérêt du service public et l'avenir des personnels.

En ne donnant aucune réponse aux revendications exprimées par l'immense majorité du personnel, le ministère vient de prendre la responsabilité du conflit.

Un courrier est envoyé aux établissements scolaires pour expliquer notre mouvement.

Pour respecter le cadre légal et dans un souci d'efficacité, un préavis de grève a été déposé à partir du 22 juin pour permettre aux collègues des diverses académies d'organiser leurs journées de grève spécifiques.

L'assemblée générale réunie le 28/06/2010 a décidé d'une grève reconductible dès le 5 juillet afin d'empêcher les diverses publications des résultats du baccalauréat.

Ceci n'empêchera pas d'autres jours de grève et diverses actions en solidarité avec les autres académies dès le 1 Juillet.

Le ministère doit entendre nos revendications et retirer le SDI!